

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° 2008-8-1-20

Séance du vendredi 4 juillet 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### Création d'une réserve foncière au sud ouest de COLMAR Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2005/III – 5<sup>ème</sup>/18 du Conseil Général en date du 24 juin 2005,
- VU la délibération n° 5<sup>ème</sup>/58/05 de la Commission Permanente du Conseil Général du 8 juillet 2005,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la création d'une réserve foncière au profit du Département du HAUT-RHIN au sud-ouest de COLMAR et valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Colmar et du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme « Colmar -Rhin - Vosges ».
- ❖ AUTORISE le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet du HAUT-RHIN l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de réserve foncière au sud-ouest de COLMAR.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER